

## Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 19 Juin 2015

*Nous ne laisserons pas remettre en cause nos acquis !*



**Au moment où le GT 14 est près de terminer ses travaux, ancrant clairement le corps des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO dans la psychologie et dans l'éducation nationale, des résistances se font encore sentir tant au MEN que dans les Régions.**

On ne peut en effet que s'interroger en prenant connaissance de ce guide pratique pour le repérage des troubles psychiques des adolescents ([http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_Souffrance\\_psy\\_Enfant\\_ado\\_2014.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Souffrance_psy_Enfant_ado_2014.pdf)), adressé par le MEN, aux infirmiers et aux assistants de service social !

Comment pourrait-on mieux signifier aux copsy qu'on ne veut pas les reconnaître comme les psychologues du second degré, ayant en charge l'observation, le suivi et l'aide à l'adaptation au collège et au lycée ?

Parallèlement, dans les Régions, la bataille est toujours aussi vive dans les CREFOP pour obtenir que la loi du 5 mars 14 soit respectée et la position des Recteurs est souvent bien ambiguë. **On constate une volonté de contourner la convention Etat / Région, prévue dans la loi, par le recours à des cahiers des charges ou des chartes qui ne respectent pas la spécificité des services de l'état dans leur contribution au SPRO, prétendent fixer des référentiels métiers et imposer une professionnalisation !** C'est notamment le cas, en PACA et Languedoc Roussillon.

**La Bretagne** entend toujours entrainer les copsy au niveau 2 du Cahier des charges du CEP, ce qui correspond à un niveau d'engagement supérieur à ce que prévoit l'arrêté. **En Rhône Alpes**, il a fallu une bataille opiniâtre du SNES pour que la VAE soit supprimée du dernier projet de convention en tant qu'obligations pour les CIO. Dans de nombreuses académies, la question de la gouvernance des régions sur les CIO qui sont pourtant services de l'Etat, se pose. La convention type entre l'Etat et les Régions sur le décrochage a été présentée au CNEFOP. Alors que l'EN est copilote des plateformes, cette convention prévoit de laisser le seul bureau du CREFOP décider de l'organisation du dispositif et des actions, ce qui exclurait la FSU, principale organisation syndicale de l'Education nationale !

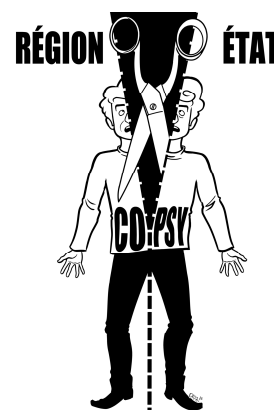
**Les Régions doivent admettre que le périmètre fixé par la loi ne leur permet pas de détourner les CIO de leurs missions et de leurs publics prioritaires pour exercer des missions qui concernent les actifs et dont elles ont demandé la responsabilité !**

**Pas plus pour le SPRO que pour le droit au retour en formation, les CIO ne sont taillables et corvéables à merci !**

15 Juin 2015

Sommaire :

- *Stop aux manœuvres !*
- *Droit au retour en formation: Il faut revoir le dispositif*
- *Colloque psy: des ressources pour défendre le métier*



*Les CIO ne seront pas les « sherpas » du dispositif « retour en formation » !*

Actuellement, grâce au mépris de certains responsables administratifs pour le travail des copsy et des DCIO, les CIO se retrouvent à porter seuls tout le dispositif « reviens te former » alors que l'argument qui a été opposé au SNES pour obtenir des modifications de sa conception tenait dans la nature interministérielle du procédé.

Il s'ensuit des contraintes insupportables aussi bien sur le traitement des demandes que sur la prise en charge.

- **Pression insupportable sur les délais de réponse aux demandeurs sans aucune attention à la charge de travail des services, ni même à la nature de la demande.** Les premiers éléments qui reviennent du terrain montrent que l'effet « com » du lancement du dispositif draine de nombreux jeunes qui ne sont pas réellement concernés. Même s'il est important de considérer toutes les demandes de formation, en l'absence totale de filtre, ces demandes doivent être traitées avec la même urgence et surchargent encore un peu plus le travail des CIO.
- **Engagement des CIO et des personnels au-delà de ce qui est prévu dans la circulaire interministérielle, avec obligation que le copsy se désigne comme « référent » y compris pour des publics dont le suivi ne leur incombe pas.** Ainsi il est complètement anormal qu'un dispositif interministériel sensé engager toutes les structures (Missions locales, Pôle emploi,...) ne soit porté que par les CIO. Il est inacceptable que les copsy de Paris soient contraints de se désigner comme référents pour des jeunes qui sont déjà suivis par une Mission locale ou qui cherchent des formations professionnelles gérées par Pôle emploi !
- **Pression individuelle sur les personnels pour qu'ils prennent en charge les demandes alors que rien n'est fait pour que des réponses pertinentes puissent être apportées aux demandeurs.** Qu'allons-nous proposer aux jeunes qui souhaitent se réinscrire en seconde ou 1<sup>ère</sup> Pro alors que dans certains départements le nombre de non affectés explose déjà ? Certaines académies préconisent de leur proposer des places restant vacantes. Nul doute que les jeunes apprécieront de se voir proposer des formations sans aucun rapport avec ce qui a fait l'objet de leur demande ! Quel sens accorder au suivi des jeunes alors que faute de moyens; les personnels ne seront pas en mesure de répondre valablement à leur demande et à la mise en place de ce nouveau droit ?

L'importation de ces modes d'organisation largement utilisés dans le monde de l'emploi et de l'insertion professionnelle peut nous conduire aux mêmes travers : Focalisation constante sur le repérage et la traçabilité des personnes, maintien d'un lien sans contenu car sans débouché pertinent, perte de sens du travail et culpabilisation des conseillers au plan individuel. C'est déjà ce que vivent nos collègues à Pôle emploi. Nos échanges lors du colloque des psychologues de la FSU ont été suffisamment éclairants pour que ceci nous arme encore davantage pour résister :

- Une prise de contact n'est pas une prise en charge. Rappeler une personne n'équivaut pas à se désigner comme « référent ».
- Le renvoi vers une structure partenaire est une réponse. Les CIO n'ont pas vocation à suivre tous les publics mais seulement ceux qui demandent un retour en formation sous statut scolaire.
- Les copsy n'ont pas à se désigner comme « référent » à la plateforme qui gère les appels.
- Le SNES a alerté le MEN sur la conception même du dispositif qui revient à considérer toutes les structures comme interchangeables . Seuls les CIO actuellement sont en charge de toutes les demandes . Il est urgent de revoir l'organisation de ce dispositif !

*De nouvelles ressources pour défendre le métier !*

**Le 3<sup>ème</sup> colloque des psychologues de la FSU qui s'est tenu les 11 et 12 Juin a réuni 180 psychologues exerçant dans l'Education nationale, à Pôle emploi, dans la PJJ et dans l'administration pénitentiaire.**

Dans ces différents champs, la question des finalités de la prévention a pu être réinterrogée, de même que ses excès qui ont pour conséquence de catégoriser, d'étiqueter au risque de l'effacement du sujet derrière cette objectivation. Selon M Chauvière, un usage débridé de la prévention amène à une dénaturation de la question sociale. Contre combien de risques potentiels devrait-on finalement se prémunir ? M. Chauvière plaide pour une épistémologie clinique s'opposant à la logique positiviste et performative actuelle .

Face au déterminisme que les neurosciences voudraient imposer dans l'explication des troubles et des conduites humaines, Michel Bitbol, avec un positionnement de philosophe, et Christine Arbisio, de sa place de psychologue, ont chacun à leur manière défendu l'inattendu, et les imprévus du développement possible et du sens. Les nombreuses interventions des collègues ont bien illustré la conception dominante de la prévention qui prévaut dans les institutions : repérage, évaluation des facteurs de risques, accompagnement des personnes « fragiles » ou à besoins éducatifs particuliers mais sans aucune interrogation, encore moins remise en cause des organisations ou des fonctionnements pouvant être la cause de ces troubles.



Les psychologues sont le plus souvent appelés à dépister, écouter, accompagner, mais bien peu à favoriser les transformations de ce qui empêche le déploiement de l'activité et le développement de la personne.

Du coup; le sens même de leur activité finit par échapper aux psychologues eux-mêmes. C'est ce qu'une enquête récente sur les risques psychosociaux dans cette profession met en évidence.

**Perdre la main sur les critères de qualité de son travail, ne plus trouver de sens à ce que l'on fait est aussi un risque pour la santé des psychologues. La prévention passe par les discussions de métier, la résistance contre ce qui le met en péril, les échanges pour le vivifier. C'est ce à quoi le SNES s'efforce de contribuer. Ce colloque en est un bon exemple et nous arme pour réfléchir et agir.**

*Michel Chauvière est sociologue , directeur de recherche au CNRS*

*Christine Arbisio est professeur de psychologie à Paris V*

*Michel Bitbol est professeur de Philosophie à l'ENS*